



**CONFÉDÉRATION PARLEMENTAIRE DES AMÉRIQUES
XII^e ASSEMBLÉE GÉNÉRALE
BRASÍLIA – BRÉSIL**

13 au 16 octobre 2013

Commission de la santé et de la protection sociale

**RÉSOLUTION POUR CONTINUER À ASSURER L'ACCÈS UNIVERSEL
À L'EAU POTABLE**

RAPPELANT que, parmi les Objectifs du millénaire pour le développement (OMD), fixés par la Résolution 55/2 de l'Organisation des Nations Unies, figure celui de réduire la mortalité d'ici 2015, et qu'un des moyens de l'atteindre est de minimiser le pourcentage de la population qui n'a pas accès à la consommation d'eau potable et à des services d'assainissement de base, en prenant comme point de référence l'année 1990;

CONSIDÉRANT qu'à l'échelle mondiale, le pourcentage de personnes vivant en situation de pauvreté extrême a diminué de moitié et qu'en 2010, 700 millions de personnes de moins qu'en 1990 vivaient dans une telle situation;

INSISTANT sur le fait qu'au cours des 21 dernières années, plus de 2,1 millions de personnes ont pu profiter d'un accès amélioré à l'eau potable et, qu'en 2010, la proportion de la population ayant accès à ces sources atteignait 89 %, dépassant les 76 % de 1990;

SOULIGNANT le fait qu'en 1990, un peu moins de la moitié (49 %) de la population mondiale avait accès à un assainissement amélioré et que la couverture devrait s'étendre à 75 % afin d'atteindre l'objectif, alors que le niveau mondial actuel est de 64 %;

ÉNONÇANT qu'en 2011, en Amérique latine, le pourcentage de la population ayant accès à un assainissement amélioré atteignait les 82 %;

SIGNALANT que, selon la cible 7.C des OMD, le défi est de réduire de moitié, d'ici 2015, le pourcentage de personnes sans accès à l'eau potable et à des services d'assainissement de base et que, pour atteindre la cible des OMD, il serait nécessaire d'étendre les services d'assainissement à environ 660 000 bénéficiaires par jour, tous les jours, entre 2011 et 2015;

CONSIDÉRANT que 60 % de ceux qui ont pu avoir accès à des sources d'eau potable améliorées vivent en région urbaine et que l'accès à l'eau potable pour la population rurale, tout comme les problèmes de qualité et d'innocuité de l'eau, donne toujours lieu à des préoccupations majeures puisqu'il est question de 636 millions de personnes;

SOULIGNANT que, malgré les avancées sans précédent réalisées, en 2011, 768 millions de personnes avaient toujours recours à des sources d'eau non améliorées;

INSISTANT sur le fait que les personnes les plus touchées sont les plus pauvres et marginalisées de la société, et que plusieurs d'entre elles paient un prix élevé pour disposer de quantités réduites d'eau, souvent de piètre qualité;

PRÉCISANT que ce défi requiert par ailleurs l'atténuation de facteurs dommageables pour l'environnement et déterminants pour assurer la pérennité des réserves d'eau douce, comme la mauvaise utilisation des terres, la déforestation, la contamination des rivières, milieux humides et autres sources d'eau douce, de même que la contamination des nappes souterraines et l'utilisation inconsidérée d'eau potable à des fins industrielles;

RAPPELANT la nécessité de mesurer l'impact des politiques mises en œuvre pour garantir l'accès universel à l'eau potable;

NOUS, parlementaires des Amériques réunis à Brasília, au Brésil, à l'occasion de la XII^e Assemblée générale de la Confédération parlementaire des Amériques :

SOUSCRIVONS à la Déclaration sur l'accès à l'eau et à l'assainissement, adoptée le 28 juillet de 2010, ainsi qu'aux droits de la personne sur lesquels elle se fonde de même qu'à l'engagement que prennent les États de garantir ces droits, et prions nos gouvernements de continuer à agir en ce sens;

NOUS ENGAGEONS à continuer d'appuyer fermement la Résolution 64/292 de l'Assemblée générale des Nations Unies, adoptée le 28 juillet 2010, de même que les objectifs régionaux fixés en 2000 dans le contexte des Objectifs du millénaire pour le développement;

CONTINUERONS À LUTTER pour atteindre, d'ici 2015, l'Objectif régional du millénaire pour le développement voulant que 93 % de la population d'Amérique latine et des Caraïbes ait accès à une meilleure source d'eau, et en particulier pour accomplir l'universalisation d'un service d'eau potable de qualité et de l'assainissement;

AFFIRMONS la priorité d'offrir un accès à l'eau aux secteurs les plus vulnérables de la population, soit les enfants, les aînés et les personnes en situation de pauvreté;

NOUS ENGAGEONS à analyser et à faire connaître les programmes législatifs concernant l'accès à l'eau potable et d'assainissement des eaux, à continuer de nous préoccuper des progrès en la matière et à poursuivre la sensibilisation de nos collègues parlementaires et des gouvernements des Amériques relativement à cet enjeu fondamental.

Adoptée par l'Assemblée générale de la COPA, le 16 octobre 2013, à Brasília, Brésil